

Conférence des Maires

MONTFERRAND – 13 juin 2024 18h15





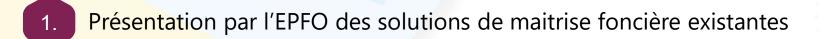














Présentation par Hellio du dispositif CEE et des possibilités ouvertes aux communes via le PETR et sa mission d'animation en faveur de la sobriété énergétique



ORDRE DU JOUR 3.

Retour d'expérience sur une démarche d'économie d'énergie au sein de bâtiments scolaires (programme Cubes Ecoles sur la communauté de communes des Terres du Lauragais)



4.

Echanges et questions diverses



EPFO: les solutions de maitrise foncières

Intervention de l'établissement public foncier d'Occitanie

- Jerome Coutelier développeur de projets fonciers
- ❖ Vincent Boudou juriste

Présentation de l'EPF OCCITANIE



PETR du Pays Lauragais 13 juin 2024

STATUT ET MISSIONS DE L'EPF OCCITANIE



- Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), dédié à une mission de service public et financé par des fonds publics
- Son champ de compétences des EPF est défini par l'article L.321-1 du code de l'urbanisme
- La mission d'un EPF à travers le portage foncier est la **mise en œuvre des politiques publiques** par l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'aménagement.

L'EPF d'Occitanie intervient donc :

- Pour le compte des collectivités et potentiellement de l'Etat sur les communes carencées
- Pour accélérer ou rendre possible des projets d'intérêt public vertueux
- Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'intervention (PPI)

GOUVERNANCE ET AXES D'INTERVENTION



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un CA composé de 55 membres dont 51 membres des collectivités répartis en 6 collèges :

collège des administrateurs régionaux : 6 membres collège des départements : 13 membres collège des communautés d'agglomération et métropole: 19 membres collège des communautés de communes : 13 membres collège État : 4 membres collège des chambres consulaires et organismes associés : 5 membres (sans voie délibérative)

conlege des chambles constituites et organismes associes : 5 membres (sans voie denberativ

La présidente est Madame Claire Lapeyronie, conseillère régionale.

3 AXES D'INTERVENTION

Axe 1
Habitat

Produire et réhabiliter les logements répondant aux besoins des territoires Axe 2
Développement économique

Accompagner un développement économique sobre et diversifié

Axe 3
Préservation de l'environnement

Contribuer à la résilience des territoires par des interventions sur la prévention des risques et à la préservation de l'environnement

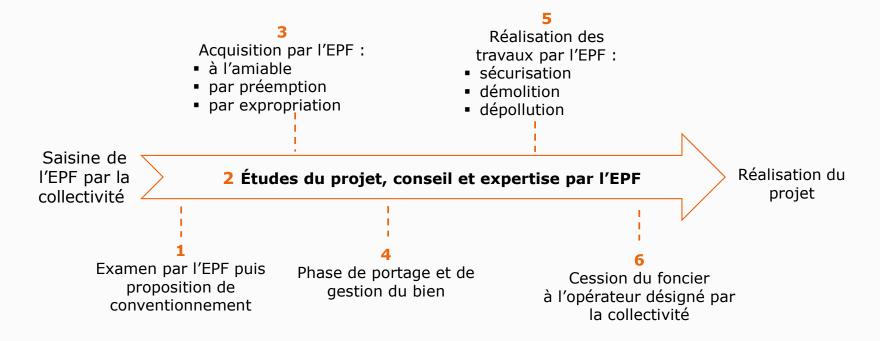
PRIORITES D'ACTIONS PARTENARIALES



- Une production de logements adaptés au besoin
- La revitalisation des centres anciens
- L'attractivité économique et résidentielle relevant du rayonnement touristique
- La lutte contre l'étalement urbain et le changement climatique

MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'EPF





- Expertise en matière de procédures foncières
- Ingénierie en matière de diagnostics et d'études pré-opérationnelles
- Compétence en matière de maitrise d'ouvrage et travaux
- Ingénierie financière d'appui aux opérations de logements sociaux

DOMAINES D'INTERVENTIONS DE L'EPF



	ACQUISITION			
	Evaluation des biens		PROTO- AMENAGEMENT	
ETUDES	Négociation amiable Préemption Adjudication Délaissement		Désamiantage Dépollution Démolition	CESSION
Cofinancement 50% maximum des études	Expropriation	PORTAGE		A partir d'un cahier des charges
Etudes de faisabilité		Gestion transitoire		Avec possible
Etudes urbaines		Remise en gestion du		minoration sous conditions
Plan guide		bien à la commune		33

Conventionnements sur le territoire



Communes et/ou EPCI sous convention à ce jour avec l'EPF :

Pour la CC Terres du Lauragais : Caraman, Nailloux, Villefranche de Lauragais, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille et Saint-Pierre de Lages (convention inactive)

Pour la CC aux sources du Canal du Midi : Saint-Felix Lauragais, Revel et Sorèze

Pour la CC de Castelnaudary : Castelnaudary, Saint-Papoul, Salles-sur-Hers, Laurabuc et Villeneuve-la-Comptal

Pour la CC Piège Lauragais Malepère Fanjeaux, Bram et Villespy

Toutes les sollicitations sont étudiées quel que doit la taille de la commune.

Répartition par développeur de projets



CA ou CC	Développeur	e-mail	Portable	
CC Terres du Lauragais			06.17.83.84.91	
CC Aux sources du canal du Midi	Jérôme COUTELIER	Jerome.coutelier@epf-occitanie.fr		
CC Castelnaudary Lauragais Audois				
CC Piege Lauragais Malepère	Aline Gemignani	aline.gemignani@epf-occitanie.fr	06.34.19.46.28	

<u>Direction Foncière Ouest</u>:

Dominique BUISSON [Directeur Foncier Ouest]

dominique.buisson@epf-occitanie.fr 06.48.20.07.45

Manuel PAUCHET [Directeur Foncier Ouest Adjoint]

manuel.pauchet@epf-occitanie.fr 07.77.14.95.19

Direction Foncière Est:

Lolita MELENDEZ-DIAZ [Directrice Foncière Est]

lolita.melendez-diaz@epf-occitanie.fr 07.76.26.91.32

Anthony MEUTROT [Directeur Foncier Est Adjoint]

anthony.meutrot@epf-occitanie.fr 06.29.89.72.51

Exemples d'interventions

Castelnaudary (11)



Opération de renouvellement urbain en centre ancien comprenant la création de logements locatifs sociaux.





- Démolition-reconstruction en vue de la réalisation 15 LLS pour un total de 963 m² SU répartis comme suit : 10 PLUS et 5 PLAI. L'ensemble des immeubles sur cet ilot sont très dégradés (arrêté de mise en sécurité).
- Cofinancement de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU pour un montant de 6102,50 €
- Acquisition par l'epf pour un montant de 300 000 €
- Minoration accordée de 112 863 euros au bailleur Alogéa (pour la première cession qui concerne les 6 parcelles du périmètre initial);
- Elargissement du périmètre pour inclure deux parcelles supplémentaires;
- Durée de portage entre 7 et 15 mois



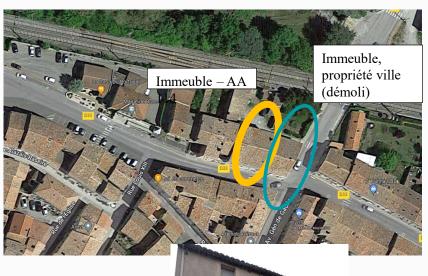




Bram (11)



Réalisation avec l'opérateur Alogéa d'une opération d'acquisition amélioration de 4 logements locatifs sociaux sur un immeuble dégradé



Intervention EPF:

- Cette opération s'inscrit dans un programme d'ensemble de la ville de Bram qui souhaite démolir un immeuble communal, mitoyen, pour y créer un espace public (halte touristique).
- 4 logements PLUS/PLAI pour une surface utile de 242 m² et la création d'un commerce en rez-de-chaussée. 3 logements PLUS dont 2 T2 et 1 T3
- 1 logement PLAI de type T2
- Acquisition par l'epf pour un montant de 80 000 €
- Minoration accordée de 27 000 euros au bailleur soit 6750€/logement;
- · Durée de portage 18 mois

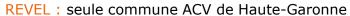


REVEL (31): Ilot des 3 Grâces









- Un ilot (4 immeubles) en entrée de bastide historique (dans le périmètre ORT);
- > Des immeubles vétustes, logements vacants dans les étages, commerces exploités en RDC;
- ➤ Acquisition foncière par l'EPF de 3 des 4 immeubles en 2019 (361 K€);
- ➤ Lancement d'un appel à projet en 2019 (« Réinventons nos cœurs de ville »);
- ➤ Lauréat : groupement promoteur (Crespy) / OPH Haute Garonne;
- > Mise au point du projet en 2020 et 2021;
- Revente des biens à l'opérateur en décembre 2022 avec une minoration foncière de 121 856 € soit 17408€/logement social;
- > Durée de portage supérieure à 36 mois



Nailloux (31)



Opération d'acquisition-amélioration pour la création de 4 logements et un commerce en rez-de-chaussée et création d'un parc communal

Intervention EPF:

Acquisition par voie de préemption d'un ensemble immobilier pour un montant de 440 000 €

Cofinancement de l'étude de faisabilité à hauteur de 50%

Cession d'une partie à la commune pour la réalisation du parc.

Accompagnement dans la rédaction d'un Appel à Manifestation d'intérêt pour trouver un opérateur

Suite à sinistre (incendie de la bâtisse) l'epf à mis en place toute les mesures conservatoires pour sécuriser le bâtiment. Travail partenarial très important avec la commune.

Cession partielle à la commune pour la création d'un placette et d'une aire de stationnement minute

Réflexion en cours sur le montage de la future opération (échange avec les partenaires financiers)









SAINT PAUL DE JARRAT : UNE OPERATION PONCTUELLE EN CENTRE BOURG



Petite commune de 1300 habitants à la proximité de Foix

Centre-bourg en déprise avec de nombreux bâtiments vacants liés à la problématique du stationnement et à l'attrait du pavillonnaire limitrophe

Des moyens limités de la commune, peu ou pas d'opérateurs à mobiliser notamment sur du bâti dégradé en centre-bourg



- Un îlot qui ne bougera pas sans intervention publique
- Une opération ponctuelle sur un petit îlot vacant et dégradé dans la rue principale du village stratégique pour :
 - Créer une offre de qualité avec du stationnement et un espace vert
 - Articuler cette opération avec des aménagements urbains léger, leviers d'une redynamisation
- Un accompagnement de l'EPF sur :
 - ✓ Etude de faisabilité
 - Montage financier en opération sous MO communale
 - ✓ Minoration foncière









Redonner une attractivité résidentielle aux centres-villes et bourgs est l'un des leviers clés de la redynamisation des centralités.

La réhabilitation et la mise aux normes des logements vacants figurent parmi les premières réponses.

Elles contribuent à redonner vitalité et dynamisme aux centres, à diversifier l'offre, et limitent ainsi l'artificialisation des sols liée à la construction neuve.



Enjeux et objectifs

- Réduire
 l'artificialisation
- Economiser des ressources
- Diversifier l'offre de logements
- Dynamiser les centres-bourgs
- Améliorer
 l'attractivité
- Préserver le patrimoine

Outils disponibles

- La THLV
- L'OPAH
- Le PIG
- L'ORI
- Le RHI et THIRORI
- Opération façades
- Mener des Actions de revitalisation du centre ville
- La maitrise foncière



Procédure de biens sans maître

Objectif : Incorporer à la collectivité un bien « sans maître » ou « présumé sans maître »

Outil de déblocage de situation compliquée de propriété, il permet d'éviter qu'un bien se détériore au fil des ans du fait d'une vacance prolongée couplée à un manque d'entretien.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

Cas 1 : La succession de l'immeuble est ouverte depuis plus de 30 ans (10 ans en ORT, GOU, ZRR, QPR) et aucun héritier ne s'est manifesté ;

> cas du propriétaire décédé

Cas 2 : L'immeuble n'a pas de propriétaires connus et les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans (ou ont été acquittées par un tiers).

> cas du propriétaire inconnu



Procédure de biens sans maître

Procédure:

Cas 1: L.1123-1 1° du CGPPP

- 1. Enquête préalable* pour qualifier le bien de « sans maître » auprès des services de l'État, des études notariales, des registres d'État civil...
- 2. Délibération du conseil municipal autorisant l'incorporation du bien dans le domaine de la collectivité (affichage du procès-verbal en mairie) ou, en cas de renonciation, demande d'arrêté préfectoral constatant le transfert du bien dans le domaine de l'État

^{*}circulaire NOR MCT/B/06/00026 du 08/03/2006



Procédure de biens sans maître

Procédure:

Cas 2: L.1123-1 2° du CGPPP

- 1. Avis de la CCID concernant les impayés des taxes foncières
- 2. Arrêté du Maire constatant que le bien est présumé vacant sans maître (publication et affichage, notification de l'arrêté au Préfet, publicité au dernier domicile du propriétaire) après avis de la commission communale des impôts directs.
- 3. Délai de 6 mois laissant la possibilité à un éventuel propriétaire de se faire connaître Au terme du délai, le bien est présumé sans maître
- 4. Délibération du Conseil Municipal pour l'incorporation dans le domaine de la collectivité dans les 6 mois après l'identification du caractère « sans maître »
- 5. Arrêté du Maire constatant l'incorporation décidée par le Conseil Municipal
- 6. Formalités d'enregistrement auprès du service des hypothèques (règles propres à la publicité foncière) ou, en cas de renonciation, demande d'arrêté préfectoral constatant le transfert du bien à l'État



Procédure de biens en état d'abandon manifeste

Pour être regardés comme étant « en état d'abandon manifeste », les biens doivent, cumulativement, n'être manifestement plus entretenus et être dépourvus d'occupant à titre habituel.

Objectif : vise à mettre fin à l'état d'abandon. En cas de carence du propriétaire, la démarche peut déboucher sur une procédure d'expropriation

Procédure:

- 1. Délibération du conseil municipal demandant au Maire d'engager la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste pour les parcelles concernées
- 2. Identification des propriétaires, titulaires de droits réels et autres personnes intéressées
- 3. Procès-verbal (PV) provisoire du Maire constatant l'état d'abandon manifeste et précisant la nature des travaux à réaliser pour faire cesser l'état d'abandon



Procédure de biens en état d'abandon manifeste

Procédure (suite):

- 4. Publicité et notification du PV
- Notification du PV aux propriétaires, titulaires de droits réels et autres intéressés
- > Affichage pendant trois mois à la mairie et sur les lieux concernés
- Publication dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département Nb. :
- ➤ En cas de non identification d'un intéressé, ou si son domicile n'est pas connu, la notification le concernant est faite à la mairie qui l'affiche pendant trois mois
- > Sous peine de nullité, la notification reproduit intégralement les termes des articles L.2243- 1 à L. 2243-4.
- 5. Délai de 6 mois (publicité + 3 mois) pendant lequel le propriétaire peut s'engager à réaliser les travaux (avec un délai supplémentaire possible pour les réaliser). En cas de carence, ou de manque à cet engagement la procédure est poursuivie/reprise



Procédure de biens en état d'abandon manifeste

Procédure (suite):

- 6. PV définitif du Maire constatant l'état d'abandon manifeste de la parcelle
- 7. Délibération du conseil municipal sur saisine du Maire
- Déclaration de la parcelle en état d'abandon manifeste
- Poursuite de l'expropriation en précisant le but de cette dernière dans la délibération
- > La délibération doit être notifiée à chacun des propriétaires
- 8. Procédure d'expropriation simplifiée (sans enquête publique) pour cause d'utilité publique



Procédure de biens en état d'abandon manifeste

Procédure (suite):

- 9. Mise à disposition du public pendant 1 mois d'un dossier simplifié comprenant :
- une notice explicative présentant le projet
- L'évaluation sommaire du coût du projet
- > Etat parcellaire
- > la plan parcellaire
- 10. Transmission par le maire au préfet du PV définitif, de la délibération du CM, du dossier simplifié et du registre
- 11. Le préfet par arrêté :
- > déclarer d'utilité publique le projet
- prend l'arrêté de cessibilité
- fixe une indemnité prévisionnelle
- 8. Paiement ou consignation, prise de possession et poursuite de la phase d'expropriation (ordonnance d'expropriation et fixation des prix)

SUIVEZ-NOUS!

- www.epf-occitanie.fr
- @EPF_Occitanie
- EPF d'Occitanie



Agir en faveur de la Sobriété Energétique

- La mission d'animation du PETR en faveur de la sobriété énergétique
 - Eric Moreno. Présentation des prestations « à la carte » proposées aux communes et communautés de communes membres du PETR
- Présentation par Hellio du dispositif CEE et des possibilités ouvertes aux communes via le PETR
 - ❖Mme Kamfeng TSUEN de la société Hellio
- Retour d'expérience de la commune de Gibel
 M. Peyre
- Temps d'échanges









Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rura









Les EPCI à fiscalité propre





La collectivité et ses consommations d'énergie

4 %, c'est la part moyenne de l'énergie dans le budget d'une municipalité.

(Source : ADEME)

De **3** à **9** %, c'est la variation constatée de la part de l'énergie dans le budget de fonctionnement, pour les communes du PETR.

(Source : Enquêt<mark>e auprès des communes du PETR - juillet 2023)</mark>

Il n'existe que 2 façons de réduire ses consommations d'énergie :

Consommer moins!

OU

Consommer autrement!

Consommer moins



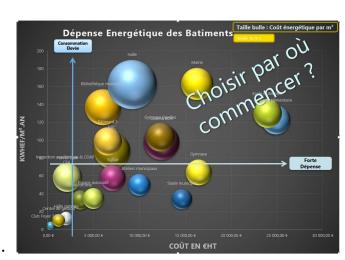
Il est important de comprendre qu'il existe un espace d'économies avant de passer aux travaux :

Dans cette phase, l'animateur en sobriété énergétique du PETR, peut vous accompagner :

- Aide à la décision, grâce à un Bilan énergétique patrimonial.
- Enquête d'inconfort (été, hiver).
- Campagne de mesure des températures, hygrométrie, CO2.
- Analyse des consignes de températures (CVC).
- Thermographie infrarouge.



• Arriver à une proposition de travaux ou d'actions à faibles coûts, pouvant éventuellement être réalisés en régie.

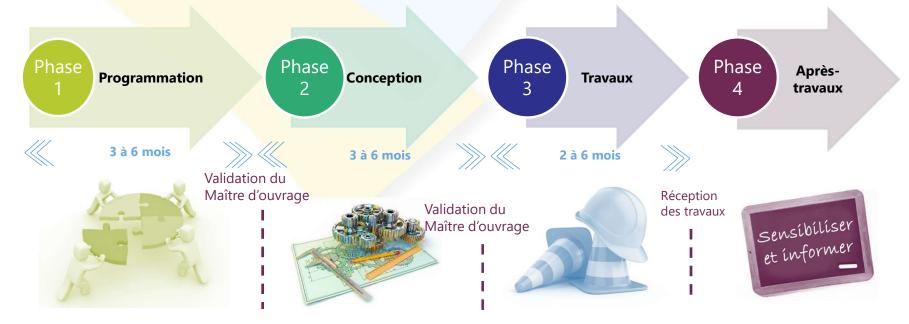


Consommer autrement



Les travaux de rénovation énergétique.

Un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment public, peut se résumer à 4 temps bien distincts.



Nous allons voir dans ces 4 temps, comment **l'Animateur en sobriété énergétique du PETR du Pays Lauragais, va vous accompagner!**





PHASE 1 - PROGRAMATION

Dans cette phase 1, l'animateur en sobriété énergétique du PETR, vous accompagne également sur :

- Identification et réponses à apporter aux contraintes réglementaires (Décrets DEET, BACS, ...)
- Assistance prestations complémentaires proposées par les partenaires & autres acteurs du territoire : audit énergétique, études d'opportunité, (renouvelable, photovoltaïque, autres...).



- Appui à la comparaison et la définition des scénarios de travaux envisageables.
 - Sur une année ou sur planification pluriannuelle.

	Investissement	Consommation de combustible		Consommation électrique		Facture énergétique		Revente solaire photovoltaïque	
	[€ HT]	[kWhEF/an]	Gain [%]	[kWhEF/an]	Gain [%]	[€ HT/an]	Gain [%]	[kWhEF/an]	[€ HT/an]
Etat initial		158 526		97 942		34 037			
Isolation des murs de l'ancienne école et du réfectoire	117 450	150 048	5,3%	97 872	0,1%	33 219	2,4%		
Isolation de la toiture de l'ancienne école et du réfectoire	64 920	146 206	7,8%	97 794	0,2%	32 840	3,5%		
Remplacement des menuiseries de l'ancienne école et du réfectoire	82 400	156 895	1,0%	97 963	0,0%	33 886	0,4%		
Remplacement du système d'éclairage par des LED (ensemble du site)	40 950	158 526	0,0%	83 662	14,6%	31 466	7,6%		
Remplacement de la chaudière fioul par une PAC air/eau	60 000	23 891	84,9%	130 632	-33,4%	27 131	20,3%		
Mise en place d'une installation solaire photovoltaïque	36 500	158 526	0,0%	83 410	14,8%	31 421	7,7%	21 860	3 060



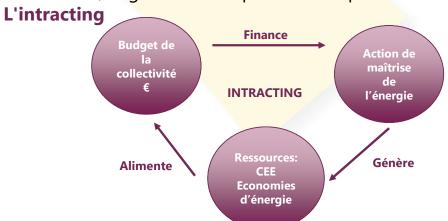


PHASE 1 - PROGRAMATION

Dans cette phase 1, l'animateur en sobriété énergétique du PETR, vous accompagne également sur :

• Accompagnement à l'élaboration d'un plan de financement prévisionnel.

- Au besoin, s'agissant d'une planification pluriannuelle :





L'intracting est une démarche consistant à investir dans des actions de performance énergétique, puis à dédier les économies permises par ces travaux à de futurs investissements en performance énergétiques

 Appui à la validation du dossier de consultation à destination de l'AMO et/ou du Maître d'oeuvres (objectifs et données techniques attendus par les financeurs) + Lecture et retour sur leurs rendus et propositions.





Phase Trava

Phase Après 4 travau



PHASE 2 - CONCEPTION

Dans cette phase 2, l'animateur en sobriété énergétique du PETR, vous accompagne :

- Appui à la validation du dossier de consultation des entreprises (atteintes des objectifs attendus par les financeurs et données techniques attendues pour la valorisation CEE).
- Relecture des devis.

• Finalisation du plan de financement prévisionnel.



• Aide à la constitution du dossier auprès du délégataire, pour signature d'une proposition financière.



• À venir : Accompagnement dans l'analyse des capacités financières de la collectivité.





PHASE 3 - TRAVAUX

Dans cette phase 3, l'animateur en sobriété énergétique du PETR, vous accompagne :

• Appui à l'élaboration du plan de financement définitif.

• Appui à la conception et diffusion de documents :

Documentation attendue par les financeurs (Analyse patrimoniale globale, % d'économies d'énergie avant et après travaux, ...).





Phase Travau





PHASE 4 – POST-TRAVAUX

Dans cette phase 4, l'animateur en sobriété énergétique du PETR, vous accompagne :

 Appui à la constitution du dossier auprès du délégataire, pour le paiement de la prime CEE.

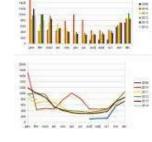


• Sensibilisation aux écogestes/nouveaux équipements.



• Assistance pour la mise en place d'une campagne de mesures, de tableaux de bord des consommations, etc... .

• Analyse des factures énergétiques après travaux.



Vous pouvez consulter le catalogue présentant le détail de l'ensemble des accompagnements proposés :





Contactez votre Animateur de sobriété énergétique

Eric Moreno eric.moreno@payslauragais.com 04 68 60 56 54









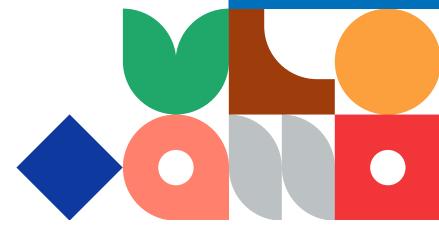






HELLIO SOLUTIONS Des solutions et un accompagnement personnalisé

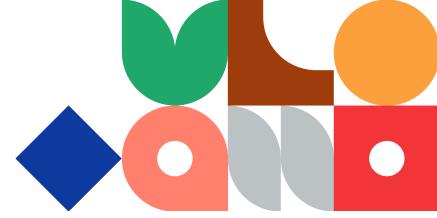
Votre énergie a de l'impact hellio



Sommaire

- Dispositif des CEE: explication et fonctionnement
- Hellio Solutions: qui sommes-nous?
- Notre expertise dans le secteur public
- Exemples de partenaires en Occitanie
- PETR Pays Lauragais
- Comment valoriser les CEE?
- Exemples d'opérations valorisées





Qu'est-ce que le dispositif des CEE?

- Dispositif né en 2006 avec la loi POPE (Programmation fixant les orientations de la politique énergétique).
- Repose sur le principe du « Pollueur-payeur »









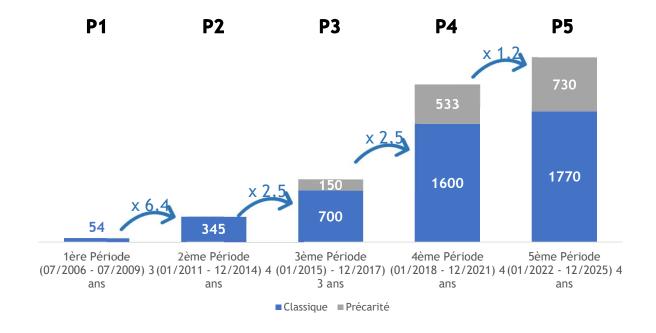
Le dispositif CEE: comment ça fonctionne?

- Périodes CEE
- 300 obligés
- + 200 opérations éligibles réparties en plusieurs secteurs

Création d'une unité dédiée : le kilowattheure cumac

→ cumac : CUMulé & ACtualisé

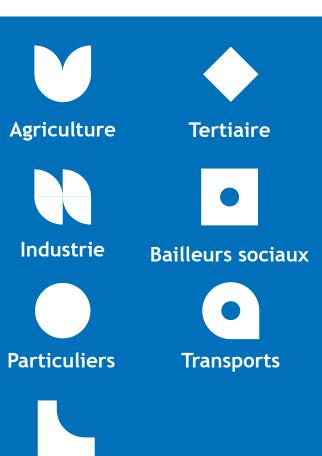
→ Les CEE matérialisent le volume d'énergie économisé, exprimé en kilowattheure cumac



Le dispositif CEE: comment ça fonctionne?

- Dispositif CEE = Subvention privée, non soumis au marché public
- Ne rentre pas dans le quota des 80% d'aides publiques

Hellio, acteur de la maîtrise de l'énergie



Professionnels

du bâtiments











- Mobilisation de financements CEE Montage de dossiers de subventions
- Suivi des performances énergétiques et CPE

hellio

- - Réalisation de travaux

Solutions photovoltaïques

Un ancrage fort dans le secteur public

Les partenaires publics de Hellio:

- Établissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Conseils Départementaux
- Conseils Régionaux
- Syndicats Départementaux d'Énergie
- Sociétés d'Économie Mixte

Un ancrage fort dans le secteur public

Quelques chiffres:



- 1300 bâtiments communaux rénovés (écoles, mairies, salles des fêtes)
- +250 logements communaux rénovés depuis 2018





- 3000 communes partenaires
- 43 millions d'€ de prime CEE



Exemples de partenaires en Occitanie

- le Pays Tolosan,
- le Pays Sud Toulousain,
- Le Muretain Agglo, la CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées,
- le Parc National des Cévennes,
- le Pays Cœur d'Hérault,
- CC Arize-Lèze, CC du Mont-Lozère,
- plusieurs communes : Balaruc-les-Bains, Bagnac-sur-Célé, Cugnaux, Gramond,
 Malause, Marsoulas, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Martin-de-Valgalgues, Sana,
 Puycelsi
- Réseau31 (syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne)

Les communes que nous accompagnons avec le PETR Pays Lauragais

- Commune de Gibel
- Commune de Saint Martin Lalande
- Commune de Nailloux

Comment valoriser les CEE ?

- Le principe du rôle actif incitatif
- Le statut d'Eligible : valorisations des opérations avec rétroactivité

Comment valoriser les CEE ?

Phase de lancement du Partenariat

- ≥1ère réunion d'information globale
- Recensement des opérations d'économies d'énergie envisagées
- Calcul du volume CEE et préconisations

Valorisation CEE - Fiche de suivi du dossier Eclairage public - secteur Enquin

hellio

ECOMATIONS ODÉPATIONNELLES

dentification du bénéficiaire laison sociale : COMMUNE DE INQUIN-LEZ-GUINEGATTE (MAIRIE) IRREN : 200083006 dentification du partenaire laison sociale : Pays Saint Omer

Informations sur le chantier Nom ou N° du bâtiment (le cas échéant) : Eclairage publicsecleur Enquin Adresse du chantier : Rue du Calvaire, 62145, ENQUIN LE QUINEGATTE

Date d'édition de l'analyse la plus récente : 31/10/202

hellio

ANALYSE DES OPÉRATIONS

FOST (Fiche d'Opération Standardisée)	Observations/ Références	Hypothèses de calcul	Volume CEE généré (kWh cumac)	Prime CEE	Critères d'éligibilité à respecter	Mentions à faire figurer sur devis/factures/pièces équivalentes	Points de vigilance
		-		Éligible			
Rénovation d'éclairage extérieur (RES-EC-104)	Non renseigné	Efficacité lumineuse : 135.00 ULCR - ULR : 0 Type de lampe : À LED Nombre d'opérations effectuées : 80 Marque : THORN Référence : R2L2 XS	799 8 00	4718,82€	- Ensemble optique fermé d'un degré de protection (IP) de 60 minimum - Cas n°1 : efficacité lumieure 2 80 LmW et ULORS 1 % - Cas n°2 : efficacité lumieure 2 10 LmW et ULORS 1 % - Cas n°2 : efficacité lumieure 2 70 LmW et ULORS 6 10 %	- Dépose des luminaires existants et la quantité associée - Mise en place des luminaires neufs et la quantité associée - Caractéristiques des luminaires neufs et la quantité associée - Caractéristiques des luminaires neufs installés : IP, efficacióé lumineuses (Lm/W) et ULOR (%)	Seul le remplacement de luminaires complets point par point peut-être éligible aux CEEL. Cette opération ne concerne ni l'illumination de mise en valeur des sites ni l'éclairage des terrains de sport.
		Total	799 800	4 718,82 €			

hellio

nent confidentel - Reproduction intendie - Propriété de HELLIO SOLUTIONS - SASU au capital de 10 000 000 € 50 rue Madame de Sanzilion 92110 Clichy, Immeuble Factory - RCS NANTERRE 749 891 214 Page

BILAN

otal des CEE générés : 799 800 kWh oumac
érés hors bonification : 799 800 kWh oumac
talé hors bonification : 4 718,82 €

Calcul des CEE valable à condition d'un engagement de l'opération dans les 3 mois suivant la date d'édition du document la plas récente. Volume calculé sur la base de la réglementation CEE en vigue au moment de l'estimation pour les opérations non engagées; au moment de l'engagement de lispensable de bien mentionner l'adresse précise du lieu de chantier, a minima : réalisation, incluant pour les sites et bâtiments voie et numéro de voie ou à dé

• Le numéro de SIRET de l'entreprise de travaux doit être indiqué a minima sur la preuve

Comment valoriser les CEE ?

Montage du dossier

- Validation de la prime CEE et édition d'un document avant travaux : l'Accord d'Incitation Financière / Lettre de regroupement
- Collecte des documents pendant et après réalisation des travaux
- > Signature d'une Attestation sur l'Honneur

Accord d'Incitation Financière (AIF)



Devis ou pièce équivalente



Facture ou pièce équivalente



Attestation sur l'Honneur (AH)







Exemple de rénovation de bureaux



Caractéristiques du bâtiment:

- Surface chauffée de 1200 m²
- Chauffage électrique
- Département 53 (Zone H2)

Travaux réalisés	Prime CEE	Part financée
Isolation de toiture	9 906,00 €	13% - 57%
Isolation de toiture-terrasse	1 371,00 €	13% - 52%
Isolation des murs	13 716,00 €	10% - 43%
Isolation de plancher	9 906,00 €	10% - 48%
Remplacement de menuiseries (fenêtres et portes-fenêtres)	266,00 €	4%
Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau – Coup de Pouce	17 190,00 €	10% - 65%





Exemple de rénovation d'une école

Caractéristiques du bâtiment:

- Surface chauffée de 1600 m²
- Chauffage combustible
- Zone H1

Travaux réalisés	Prime CEE	Part financée
Isolation des combles	14 859,00 €	13% - 57%
Isolation des murs	23 774,00 €	10% - 43%
lsolation de plancher	19 812,00 €	10% - 48%
Remplacement de menuiseries (fenêtres et portes-fenêtres)	1 047,00 €	4%
Mise en place d'une chaudière collective à haute performance énergétique – Coup de Pouce	6 116,00 €	8% - 52%
Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire	3 302,00 €	20% - 80%





Exemple de rénovation d'un bâtiment résidentiel





Caractéristiques du bâtiment :

Surface chauffée de 850 m²

5 appartements

Chauffage combustible

Département 53 (Zone H2)

Travaux réalisés	Prime CEE	Part financée
Isolation des combles – 450 m²	4 858,00€	13% - 57%
Isolation des murs – 630 m²	15 201,00 €	17% - 61%
Isolation de toiture-terrasse – 65 m²	908,0 €	17% - 65%
Isolation de plancher – 450 m²	4 572,00 €	6% - 22%
Remplacement de menuiseries (fenêtres et portes-fenêtres) – 34 fournitures	1 770,00 €	4%
Mise en place d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique	1 508,0 €	29% - 67 %





Exemple de rénovation d'une piscine

Caractéristiques de l'opération:

Chauffage combustible

■ Surface chauffée : 4000 m²

Fréquentation: 220 000 baigneurs

Département 53 (Zone H2)

Travaux réalisés	Prime CEE	Part financée
Mise en place d'un système de récupération de la chaleur sur eaux grises	44 102,00 €	50% – 100 %
Isolation des combles	12 134,00 €	13% - 57%
Isolation des murs	36 576,00 €	10% - 43%
Mise en place d'une chaudière collective à haute performance énergétique	8 356,00 €	10% - 48%





Mise en œuvre d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE)

- → La garantie d'une durabilité de la performance énergétique des équipements
- → Engagement de l'opérateur sur un % d'économies d'énergie sur une durée donnée
- → Bonification de la prime CEE

Exemple: CPE de 50% d'économies d'énergie sur 10 ans

Prime CEE totale

167 321 €





Exemple de rénovation d'éclairage public

Caractéristiques de l'opération:

- 1500 luminaires
- Département 53 (Zone H2)

Travaux réalisés	Prime CEE	Part financée	
Remplacement de luminaires – Si Efficacité lumineuse > 90 lm/W	85 095,00 €	5% - 25%	
Remplacement de luminaires – Si Efficacité lumineuse entre 70 et 90 lm/W	65 880,00 €		





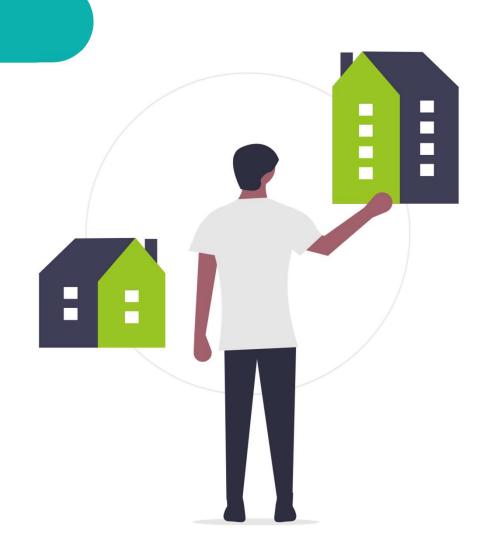
hellio

AUTRES EXEMPLES D'OPÉRATIONS

Secteur tertiaire:

- Lanterneaux d'éclairage zénithal
- Plancher chauffant hydraulique à basse température
- Robinet thermostatique
- Radiateur basse température
- Système de régulation par programmation d'intermittence
- Optimiseur de relance en chauffage collectif
- Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone
- Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau
- Isolation d'un réseau hydraulique d'ECS
- VMC simple et double flux
- Raccordement d'un bâtiment à un réseau de chaleur
- Isolation de points singuliers d'un réseau
- Récupérateur de chaleur sur eaux grises
- Système de régulation technique du bâtiment pour le chauffage et ECS

•



Exemple d'opérations avantageuses

Cas de la bonification GTB: prolongation de la bonification jusqu'au 31 juin 2024

<u>Cas du coup de pouce Chauffage des bâtiments collectifs résidentiels et tertiaires</u>: jusqu'à la fin de la 5^{ème} période, 31 décembre 2025.

- Hellio est signataire de la charte

Questions - Réponses

Opérations standardisées d'économies d'énergies

Lien vers les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergies :

https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie

<u>Clés de lecture :</u>

Nbre de kWhcumac x le prix du kWh cumac négocié sur le marché par le délégataire = le montant de la prime

Merci à tous!

Votre énergie a de l'impact hellio

Kamfeng TSUEN

Chargée d'affaires Secteur Public

06 70 10 22 16

50 rue Madame de Sanzillon, 92110 Clichy

www.hellio.com





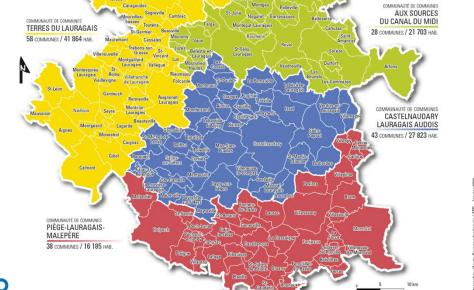






Agir en faveur de la Sobriété Energétique

- La mission d'animation du PETR en faveur de la sobriété énergétique
 - Eric Moreno . Présentation des prestations « à la carte » proposées aux communes et communautés de communes membres du PETR
- Présentation par Hellio du dispositif CEE et des possibilités ouvertes aux communes via le PETR
 - Mme Kamfeng TSUEN de la société Hellio
- Retour d'expérience de la commune de Gibel
 M. Peyre
- Temps d'échanges









Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural







Les EPCI à fiscalité propre

au 1er janvier 2024

dans le PETR du Pays Lauragais

Economies d'énergie – programme CUBES ECOLE

Présentation du Challenge

❖ Benjamin Ratsimbazafy du CEREMA

Retour sur la démarche en communauté de communes des Terres du Lauragais :

- ❖ Virginie Mir, membre du Bureau du PETR
- ❖Marc Metifeu, Nailloux
- ❖Christine Bignon, Villefranche de Lauragais
- Christian Portet, Calmont









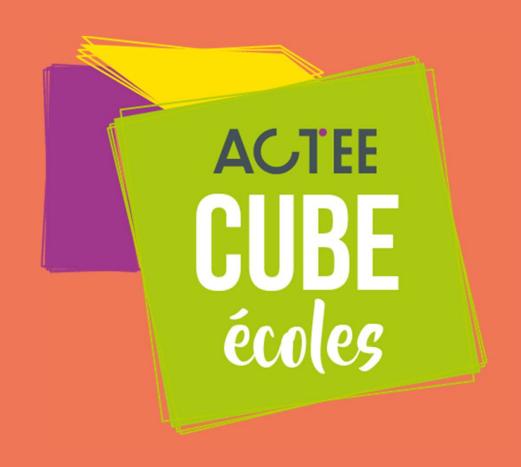






SOMMAIRE

- 1. Les programmes ACTEE.CUBE : ses porteurs et partenaires
- 2. Le programme CUBE. Ecoles
- Les outils et méthodes d'accompagnement
- 4. Le déroulé dans un établissement
- 5. Les règles du jeu









LES PROGRAMMES ACTEE CUBE : C'EST QUOI ?

3 concours nationaux d'économies d'énergie









pour répondre au besoin de :



Inscrire les bâtiments dans la transition énergétique





Approche globale pour agir sur la consommation énergétique



Atteindre les objectifs du dispositif écoénergie tertiaire



Favoriser le lien entre tous les acteurs



Améliorer le confort



Valoriser les démarches



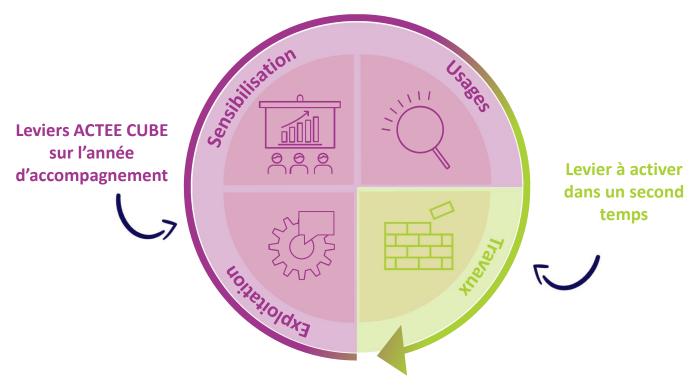




LEVIERS D'ACTIONS

Une démarche qui s'inscrit dans la durée afin d'atteindre les objectifs nationaux de la transition énergétique

Les 4 leviers pour faire des économies d'énergie :



... et pour pérenniser la démarche, il faut actionner tous ces leviers, et suivre les résultats!









3 PILIERS POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

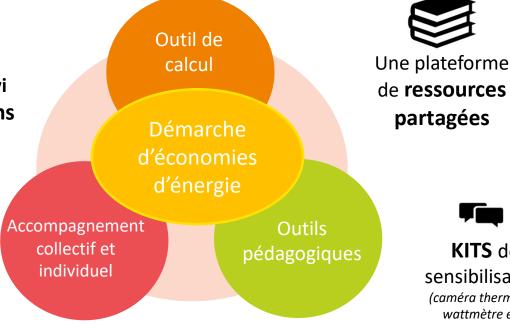


des consommations



Accompagnement humain

> Formation, suivi, animations





Communication

Remise de prix, valorisation





partagées

KITS de

sensibilisation

(caméra thermique,

wattmètre etc)





ACTEE CUBE: L'ASSOCIATION DE 3 ACTEURS

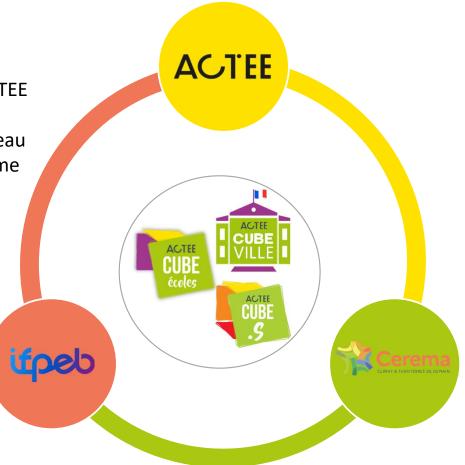
ACTEE (FNCCR):

 Pilotage et financement de ACTEE CUBE (ACTEE+)

 Promotion des challenges (réseau d'adhérents, lauréats programme ACTEE)

IFPEB:

- Promotion du challenge
- Gestion des inscriptions
- Pilotage de l'espace numérique candidat
- Données de consommations



Cerema:

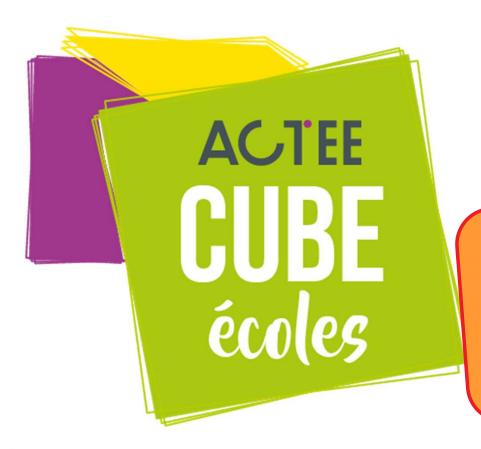
- Mise en œuvre
 opérationnelle du
 challenge
- Accompagnement des collectivités et bâtiments sur les volets usages / technique à faible investissement







CUBE. ÉCOLES



Ecoles primaires et maternelles

1 an de concours avec accompagnement+ 1 an de suivi

Un accompagnement de la collectivité, des enseignants et personnels éducatifs sur la mobilisation de l'usage et la mise en œuvre pédagogique,







ACTEE CUBE. ÉCOLES : C'EST AUSSI



Deux ans dans une approche ludique pour :

- Réduire la consommation énergétique des écoles
- Mobiliser les occupants sur les bons usages
- Mobiliser les agents techniques sur les bons réglages et anticiper les travaux
- Éduquer et s'éduquer aux économies d'énergie.



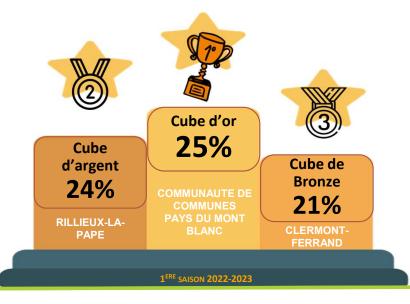
Faire des élèves des ambassadeurs du développement durable







DES PRIX DECERNES PAR CATEGORIES















Meilleurs ambassadeurs de l'école



Mais aussi:

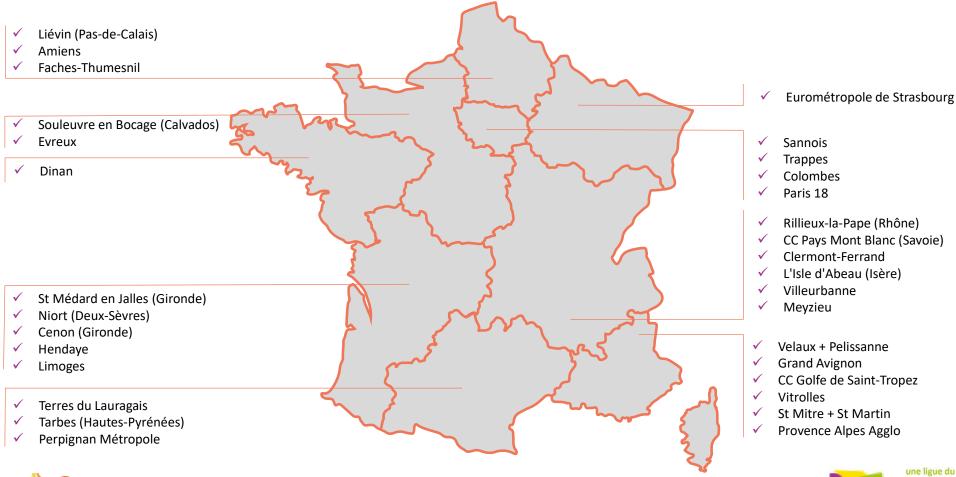
Valorisation des actions dans la newsletter mensuelle : portrait du mois, témoignages etc...







250 ÉCOLES (SOIT 42 COLLECTIVITÉS!) DÉJÀ INSCRITES









L'ACCOMPAGNEMENT EN BREF



Animation et mise en réseau des écoles



Des ateliers techniques et pédagogiques



Un accompagnement opérationnel auprès d'un établissement



6

Écoles



les agents techniques sur les bons réglages (et anticiper les travaux)

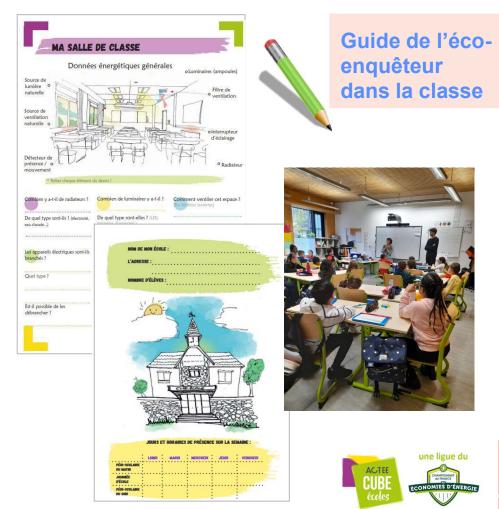






OUTILS DE PRÉ-DIAGNOSTIC (TECHNIQUE / ÉDUCATIF)









TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE

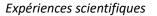






L'Energie en classe







Evènements

Nudges



Eco charte de l'école







LES RÈGLES DU JEU

Minimum

écoles

Ecole **Financement** 6 550 € CEE Une économie moyenne de Soit en moyenne 11% 5 320 €/an des consommations d'économies énergétiques! (CC Terres de Lauragais) Soit 31 320 kWh en moyenne *0,17 €/kWh) Frais d'inscription 950 € HT

restant à charge







Merci de votre attention

Contacts

CEREMA Occitanie:

benjamin.ratsimbazafy@cerema.fr

IFPEB (inscriptions CUBE.Ecoles):

juliette.gourlayduplessis@ifpeb.fr







CUBES ECOLE — RETOUR D'EXPERIENCE dans le PETR du Pays Lauragais

Retour d'expérience de la démarche sur la CCTDL

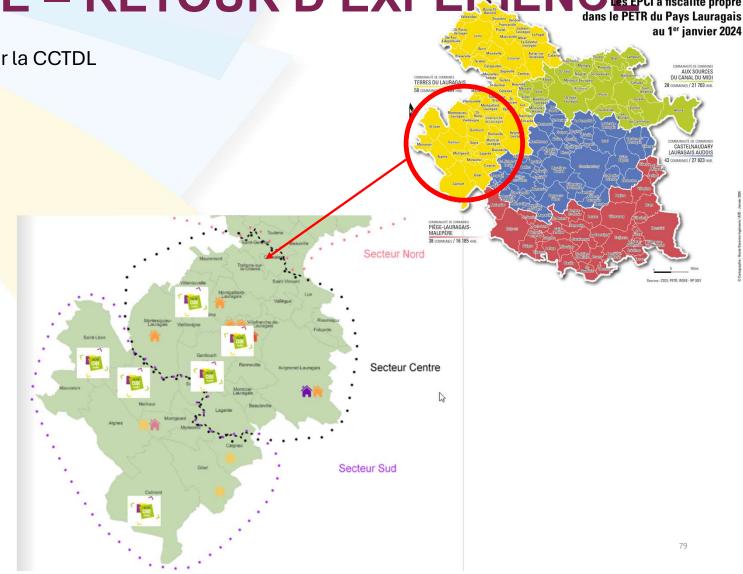
6 écoles de différentes communes :

- •Ecoles Jules Ferry à Villefranche de Lauragais
- •Ecole Marie Carpentier à Calmont
- •Ecole Jean Rostand à Nailloux
- •Groupe scolaire Rouaix à Saint Léon
- •Ecole Jean Soucale à Villenouvelle
- •Ecole Claude Nougaro à Gardouch

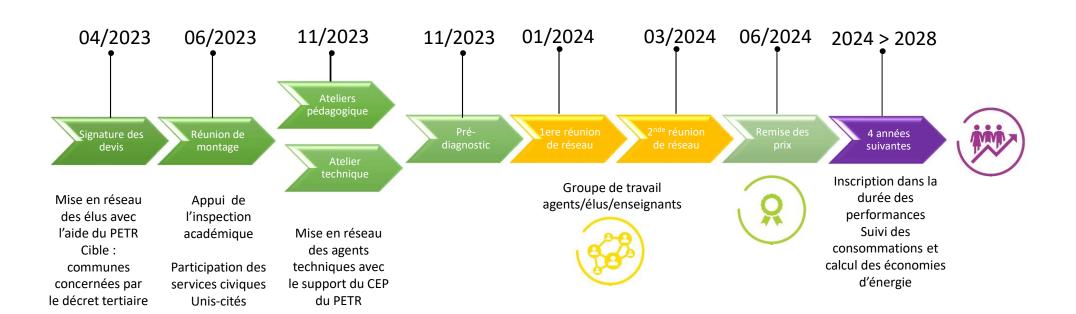


https://youtu.be/jLp7kKlm5n0

Villefranche : 0,47' Nailloux : 1,30' Calmont : 2,09'



LA CHRONOLOGIE DU PROJET CUBES ÉCOLES TDL



LES EFFORTS DES AGENTS ET DES OCCUPANTS RÉCOMPENSÉS

Ecole	Commune	Economie d'énergie	Classement Mars 2024	Réduction d'émission de CO2	Classement Mars 2024
Ecole Marie Carpantier	Calmont	14.22 %	10	16.76 %	9
Ecole Jules Ferry	Villefranche de Lauragais	11.78 %	16	12.99 %	16
Ecole Claude Nougaro	Gardouch	5.65 %	35	6.33 %	36
Ecole Jean Rostand	Nailloux	4.56 %	40	5.11 %	40
Groupe scolaire de Rouaix	Saint Léon	2.07 %	47	2.32 %	48
Ecole Jean Soucale	Villenouvelle	0.07 %	48	-3.89 %	57

- > Fort engagement des agents mobilisés grâce à la dynamique de groupe impulsée par le challenge
- > Des économies moyennes sur les écoles de la grappe estimées à plus de 5000€/an

CUBES ECOLE — RETOUR D'EXPERIENCE D'EXPERIENCE D'EXPERIENCE DE L'AIR du Pays Lauragais

• Retour d'expérience des communes engagées dans la démarche:

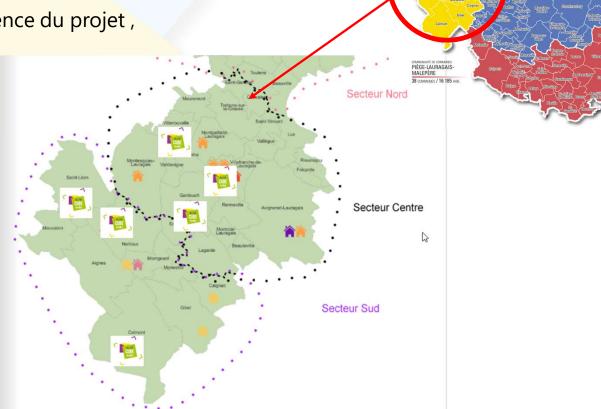
Nailloux, Calmont, Villefranche-de-Lauragais

Rôle du PETR dans la démarche :

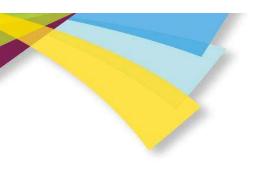
mise en relation lors de l'émergence du projet,

> support technique,

- > suivi du projet,
- > saisie des consommations



au 1er janvier 2024



Merci pour votre attention!















Retrouvez-nous sur



Pays Lauragais: www.payslauragais.com
Plateforme culturelle: www.lauragais-culture.fr

Facebook Pays: https://www.facebook.com/PaysLauragais/

Facebook Canalathlon: https://www.facebook.com/canalathlonLauragais/

Twitter: https://twitter.com/PaysLauragais

Linkedin: https://www.linkedin.com/company/petr-du-pays-lauragais/

Soundcloud: https://on.soundcloud.com/4dmdv













Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales